

Demande de choix d'école

Année scolaire 2025-2026

La demande doit être remise à l'école du bassin géographique
au plus tard le 1^{er} mai pour la priorité de traitement

Numéro de la fiche

Section 1 – Identification de l'élève

Nom :		Prénom :		Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	
Nom et prénom du parent qui remplit la demande :			Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Tuteur		
Courriel :					
Téléphone :		<input type="checkbox"/> Cellulaire <input type="checkbox"/> Résidence <input type="checkbox"/> Travail		<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Tuteur	

Section 2 – Choix de l'école

Année scolaire 2025-2026		Année scolaire 2024-2025	
École demandée :		École de fréquentation :	
École du bassin :		Niveau scolaire :	
Niveau scolaire :			
Raison de la demande :			Nombre d'années de fréquentation à l'école demandée :

Section 3 – Informations à compléter pour la maternelle 4 ans seulement

Votre enfant a-t-il une référence d'un partenaire du réseau de la santé ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, lequel
Votre enfant a-t-il fréquenté un service de garde à la petite enfance dans les 24 mois précédant sa rentrée à l'école?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Date de fin de fréquentation, s'il y a lieu

Section 4 – Signature du parent

J'atteste que les renseignements fournis sur cette demande sont exacts.

Je confirme avoir pris connaissance des directives jointes au présent formulaire et comprend que **l'exercice de ce droit ne garantit pas une place à mon enfant et ne me permet pas d'exiger le transport.**

Signature du parent

Père Mère Parent Tuteur

Date de remise de la demande

Réservé à l'école

École du bassin	École demandée
Date de réception et initiales : <input type="checkbox"/> Copie remise à l'école demandée <input type="checkbox"/> Saisie du choix de l'école dans GPI	Décision : <input type="checkbox"/> ACCEPTÉ <input type="checkbox"/> REFUSÉ <input type="checkbox"/> Copie remise à l'organisation scolaire (seulement si accepté) <input type="checkbox"/> Copie remise à l'école du bassin
Si refusé en maternelle 4 ans, validation auprès des parents : <input type="checkbox"/> Inscription au programme Passe-Partout à l'école du bassin <input type="checkbox"/> Annulation de l'inscription au CSSDHR	Signature de la direction d'école Date

Directives importantes¹

Inscription à l'école	<p>L'inscription se fait à l'école du bassin géographique qui est déterminée en fonction de l'adresse de résidence principale de l'enfant.</p> <p>Si vous souhaitez inscrire votre enfant à une école autre que celle de votre bassin géographique, vous devez faire une demande de choix d'école.</p>
Dépôt de la demande	<p>La demande doit être déposée au secrétariat de l'école du bassin géographique à compter du 10 février 2025.</p> <p>Les demandes reçues au plus tard le 1^{er} mai 2025 seront traitées prioritairement par l'école.</p>
Réponse	<p>L'acceptation des demandes de choix d'école est sous réserve de l'organisation scolaire et de la capacité d'accueil de l'école.</p> <p>Toutefois, notez que pour la maternelle 4 ans, le nombre de places est limité puisque le service n'est pas offert dans toutes nos écoles.</p> <p>L'ordre de priorisation des demandes s'effectue en fonction des critères déterminés par la Politique d'admission et d'inscription des élèves.</p> <p>Vous recevrez la réponse à votre demande durant cette période :</p> <ul style="list-style-type: none">• Maternelle 4 ans : la première semaine de juin.• Maternelle 5 ans et primaire : le ou vers le 15 août.• Secondaire : entre le 20 août et au plus tard le 15 septembre. <p>Lors d'une acceptation, votre enfant est automatiquement inscrit à l'école demandée et le choix d'école demeure irréversible pour la durée de l'année scolaire concernée.</p> <p>Lors d'un refus, l'inscription de l'enfant demeure à son école du bassin géographique.</p>
Transport	<p>L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport, même s'il peut être assuré.</p> <p>L'attribution des places disponibles se fait graduellement jusqu'au 30 octobre de chaque année. Pour déposer une demande, vous devez remplir le formulaire disponible sur notre site Internet.</p>
Informations supplémentaires	<p>Une seule demande de choix d'école par enfant peut être formulée.</p> <p>Aucun choix d'école ne peut être demandé en cours d'année scolaire à l'exception d'une nouvelle admission ou d'un déménagement à l'intérieur du Centre de services scolaire. Dans ce cas, le choix d'école se limite à l'école de fréquentation avant le déménagement.</p> <p>La demande de choix d'école doit être déposée annuellement.</p>

¹ En référence à la *Politique d'admission et d'inscription des élèves* et la *Politique relative au transport scolaire* disponibles sur le site Internet du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.